



MAIRIE DE SAINT-VICTOR

Inf'aux nautes

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juillet 2021

1) Aménagement du nouveau quartier au Hameau du Beauvet : choix des titulaires du marché de travaux

Une consultation aux entreprises a été lancée pour le marché d'aménagement du nouveau quartier au Hameau du Beauvet, sous maîtrise d'œuvre du groupement TRUTTMANN / BRUNNERA.

M. Sébastien Santiago, membre de la commission d'appel d'offres, indique que six entreprises ont répondu, pour chacun des lots. Après analyse des offres et négociation pour le lot 1 - travaux VRD par la commission d'appel d'offres, cette dernière propose à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – travaux VRD : le groupement constitué par COLAS France (établissement de Montluçon), mandataire, et par SAS BARBIERO, co-titulaire.
- Lot 2 – Espaces verts : TARVEL-TERIDEAL.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté de dossier de consultation des entreprises et retient les entreprises citées ci-dessus.

2) Acquisition des parcelles AB 128, 129 427 et 428, situées rues Frédéric Mistral et François Mauriac : demande de subventions

M. le maire informe les conseillers municipaux que cette acquisition des parcelles AB 128, 129, 427 et 428 pourrait être subventionnée par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, au taux de 50 %, par le biais du dispositif « acquérir ou requalifier le foncier de mon territoire » ou contrat ambition Région (CAR).

L'estimation de la dépense subventionnable s'élève à 40 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette opération et son estimation et valide le plan de financement proposé.

3) Acquisition des parcelles AB 154 et YC n°57, situées rue Romain Rolland, par exercice du droit de préemption : demande de subventions

M. le maire informe les conseillers municipaux du projet d'acquisition, par exercice du droit de préemption, des parcelles AB 154 et YC n°57, situées rue Romain Rolland.

Cette acquisition pourrait être subventionnée par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, au taux de 50 %, par le biais du dispositif « acquérir ou requalifier le foncier de mon territoire » ou contrat ambition Région (CAR).

L'estimation de la dépense subventionnable s'élève à 23 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette opération et son estimation et valide le plan de financement proposé.

4) Subvention de l'Association Bourbonnaise des Amis du Musée de la Résistance Nationale de Montluçon et sa région (AMRN)

Considérant la demande de subvention de l'Association Bourbonnaise des Amis du Musée de la Résistance Nationale de Montluçon et sa région (AMRN),

M. Sébastien SANTIAGO, conseiller municipal et référent défense de la commune, présente la demande d'attribution par Saint-Victor d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'AMRN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 200€ à l'Association Bourbonnaise des Amis du Musée de la Résistance Nationale de Montluçon et sa région (AMRN).

5) Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

M. Patrick BRAUD, adjoint au Maire, expose le projet travaillé en commission, de création d'un Conseil Municipal Jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance qui permettrait aux jeunes saint-victoriens y participant de s'impliquer dans la vie citoyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

SCOT du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : avis sur le projet de révision partielle

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 4 mai 2021, le conseil syndical du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du SCOT en conformité avec les articles [R. 143-7](#) et [L.103-6](#) du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que la révision partielle du SCOT a été prescrite par délibération du conseil syndical du PETR en date du 3 mars 2016.

Au vu des éléments évoqués, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur ce projet de révision partielle du SCOT du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

6) SICTOM de la région montluçonnaise : rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2020

Monsieur le Maire présente le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2020 du SICTOM de la région montluçonnaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte de cette communication.